

## Compte-rendu de séance de Conseil Municipal du 5 avril 2022

### Commune de La Marolle en Sologne

#### Nombre de conseillers

- en exercice : 11 L'an deux mil vingt-deux, le cinq avril à vingt heures, le Conseil  
- présents : 9 Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
- votants : 11 prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Éric FASSOT, Maire.  
- absents : 2

Date de convocation : 25/03/2022 **Présents** : Mmes Rachel GRIVEAU, Martine DESJARDIN ; MM Éric FASSOT, Olivier MARDESSON, Alix THILLIER, Stephan JONETTE, Alain MAUPEU, Kévin GODIN, Bernard VICENTE  
Date d'affichage : 25/03/2022 **Absentes excusées** : Evelyne ROBERT, pouvoir à R. Griveau ; Sandrine BROSSARD, pouvoir à O. Mardesson.

#### ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes-rendus du 19 janvier et du 1er mars 2022
- Approbation des comptes de gestion 2021
- Approbation des comptes administratifs 2021
- Affectation des résultats 2021
- Vote des taux d'imposition 2022
- Subvention Grand Prix Sologne des Etangs
- Précision sur les tarifs de l'eau et de l'assainissement
- Questions diverses (dont travaux mairie et élections)

\*\*\*\*\*  
Secrétaire de séance : Mme GRIVEAU Rachel  
\*\*\*\*\*

Les comptes rendus des séances du 19 janvier et du 1<sup>er</sup> mars 2022 sont approuvés à l'unanimité.  
\*\*\*\*\*

#### **05-2022 - approbation du Compte de Gestion 2021 de la Commune**

#### **06-2022 - approbation du Compte de Gestion 2021 de l'Épicerie**

#### **07-2022 - approbation du Compte de Gestion 2021 de la Station Service**

#### **08-2022 - approbation du Compte de Gestion 2021 de l'Eau et de l'Assainissement**

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les comptes de gestion dressés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que des états de l'actif, du passif, les états des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2020, celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes sont exacts ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.**  
\*\*\*\*\*

Le conseil municipal procède à l'élection du président de séance :

Mme GRIVEAU, 1<sup>ère</sup> adjointe est désignée comme présidente

#### **09-2022 - vote du Compte Administratif 2021 de la Commune**

#### **10-2022 - vote du Compte Administratif 2021 de l'Épicerie**

#### **11-2022 - vote du Compte Administratif 2021 de la Station Service**

#### **12-2022 - vote du Compte Administratif 2021 de l'Eau et de l'Assainissement**

Le conseil municipal ayant préalablement approuvé le compte de gestion 2021 dressé par le Receveur, Mme GRIVEAU présente le Compte Administratif.

Le compte administratif de l'exercice 2021 est adopté à l'unanimité, soit 10 voix pour et aucune voix contre, Monsieur FASSOT, maire, n'ayant pas pris part au vote.  
\*\*\*\*\*

### **13-2022 - affectation du résultat 2021 de la Commune**

Monsieur le Maire annonce que le compte administratif 2021 ayant été approuvé, il convient de procéder à l'affectation des résultats de clôture 2021.

Le Conseil Municipal, considérant les résultats obtenus à la clôture de l'exercice 2021 décide d'affecter au BP 2022 :

En recettes au compte 002 : 243 171,67 €  
En dépenses au compte 001 : 16 903,58 €  
Au compte 1068 : 16 903,58 €

\*\*\*\*\*

### **14-2022 - affectation du résultat 2021 de l'Epicerie**

Monsieur le Maire annonce que le compte administratif 2021 ayant été approuvé, il convient de procéder à l'affectation des résultats de clôture 2021.

Le Conseil Municipal, considérant les résultats obtenus à la clôture de l'exercice 2021 décide d'affecter au BP 2022 :

En recettes au compte 002 : 20 147,15 €

\*\*\*\*\*

### **15-2022 - affectation du résultat 2021 de la Station Service**

Monsieur le Maire annonce que le compte administratif 2021 ayant été approuvé, il convient de procéder à l'affectation des résultats de clôture 2021.

Le Conseil Municipal, considérant les résultats obtenus à la clôture de l'exercice 2021 décide d'affecter au BP 2022 :

En recettes au compte 002 : 17 417,92 €

\*\*\*\*\*

### **16-2022 - affectation du résultat 2021 de l'Eau et de l'Assainissement**

Monsieur le Maire annonce que le compte administratif 2021 ayant été approuvé, il convient de procéder à l'affectation des résultats de clôture 2021.

Le Conseil Municipal, considérant les résultats obtenus à la clôture de l'exercice 2021 décide d'affecter au BP 2022 :

En recettes au compte 002 : 198 679,40 €  
En dépenses au compte 001 : 12 286,99 €  
Au compte 1068 : 12 286,99 €

\*\*\*\*\*

### **17-2022 - taux imposition 2022**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que pour 2021, la compensation de la taxe d'habitation est intervenue en ajoutant, au taux communal de la taxe foncière, le taux départemental 2020 de la même taxe. Ce taux départemental était de 24,40 %, ce qui a porté le taux d'imposition de la taxe foncière 2021 à 39,39 %.

Monsieur le maire ouvre la discussion sur le maintien ou l'augmentation des taux communaux pour 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- pour la taxe foncière sur le bâti : le maintien en 2022 du taux communal 2021
- pour la taxe foncière sur le non bâti : le maintien en 2022 du taux 2021

	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Taxe Foncière Bâti	14,99 + 24,40 = 39,39	39,39
Taxe Foncière Non Bâti	51,60	51,60

avec un produit attendu de 155 838 € pour 2022.

\*\*\*\*\*

### **18-2022 : Subvention Grand Prix de la Sologne des Etangs**

Une subvention est demandée par l'association Millan'Cyclisme pour le Grand Prix de la Sologne des Etangs qui doit se courir le 2 juillet 2022. Il est demandé 0,50 € / habitant.

La population légale municipale à prendre en compte au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est de 342 habitants.

La subvention accordée à l'association Millan'Cyclisme serait donc de 171 €.

Le maire précise au Conseil Municipal que la Communauté de Commune verse une subvention annuelle de 1500 € à l'association Millan'Cyclisme pour l'année 2022 (au lieu de 3000 € précédemment).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le versement de cette subvention, soit 171 €, qui sera mandatée au compte 6574.

\*\*\*\*\*

## 19-2022 : Tarifs de l'Eau et de l'Assainissement

Suite à des imprécisions apparues au fil de décisions successives sur les budgets de l'eau et de l'assainissement collectif, il apparaît nécessaire de repréciser les tarifs appliqués, sans en modifier les montants :

### **1/ sur le service de l'Eau :**

Abonnement : 5 € HT/ mois

Consommation :

0.98 € HT / m<sup>3</sup> du 1<sup>er</sup> au 50<sup>e</sup> m<sup>3</sup>

0.90 € HT / m<sup>3</sup> du 51<sup>e</sup> au 100<sup>e</sup> m<sup>3</sup>

0.74 € HT / m<sup>3</sup> du 101<sup>e</sup> au 500<sup>e</sup> m<sup>3</sup>

0.66 € HT / m<sup>3</sup> du 501<sup>e</sup> au 1000<sup>e</sup> m<sup>3</sup>

0.58 € HT / m<sup>3</sup> du 1001<sup>e</sup> au dernier m<sup>3</sup>

*Le taux légal de TVA sur l'eau est de 5,5 %*

### **2/ sur le service de l'Assainissement Collectif :**

Abonnement : 5 € HT/mois

Redevance : 1,35 € HT / m<sup>3</sup> d'eau consommée

*Le taux légal de TVA sur l'assainissement collectif est de 10 %*

### **3/ Remplacement d'un compteur du fait de l'abonné : 55 € TTC**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces tarifs à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## QUESTIONS DIVERSES

- Alain MAUPEU fait le point sur l'avancement des travaux qui se déroulent correctement. Le chiffrage des peintures pour les autres façades a été reçu, il est accepté. Il faut choisir le mobilier. Le conseil valide les choix des différents échantillons de couleurs.

M. Maupeu évoque le projet de ralentisseurs. La première estimation reçue semble cohérente, il faut compléter par le devis pour la mission maître d'œuvre. Pour ce projet, on peut demander une subvention « amendes de police ».

- Concernant l'organisation du premier tour de élections présidentielles, le tableau des permanences du bureau de vote est confirmé. Des précisions sont apportées au sujet des procurations.

\*\*\*\*\*

## SÉANCE LEVÉE À 22h00

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au Registre, les membres présents.

Éric FASSOT	Rachel GRIVEAU	Olivier MARDESSON	Alain MAUPEU
Stephan JONETTE	Sandrine BROSSARD	Bernard VICENTE	Evelyne ROBERT
Kévin GODIN	Martine DESJARDIN	Alix THILLIER	